

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande de permis de construire
un parc agrivoltaïque au sol
sur la commune de SAINT-JORY-LAS-BLOUX
déposée par la SAS SAINT JORY ENERGIES
dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte 75011 PARIS 11**

Par arrêté n° BE 2022-05-15 du 31 mai 2022, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours consécutifs du **lundi 27 juin 2022 à 9h00 au mercredi 27 juillet 2022 à 12h00**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de SAINT-JORY-LAS-BLOUX, Maison de la commune (24160).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Xavier LEFEBVRE, retraité du Ministère de la Défense.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier à la mairie de Saint-Jory-las-Bloux aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h00.
- sur un poste informatique en accès gratuit à la mairie de Saint-Jory-las-Bloux aux horaires d'ouverture de la mairie indiqués ci-dessus.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr - rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de SAINT-JORY-LAS-BLOUX, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **pref-ep-2022-saint-jory@dordogne.gouv.fr**

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT-JORY-LAS-BLOUX pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 27 juin 2022	De 9 h à 12 h
mardi 5 juillet 2022	De 9 h à 12 h
mercredi 13 juillet 2022	De 9 h à 12 h
vendredi 22 juillet 2022	De 9 h à 12 h
mercredi 27 juillet 2022	De 9 h à 12 h

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- du porteur de projet, la société SAINT JORY ENERGIES - Mme Manon DUPRAT, Responsable Régionale Développement Solaire, BayWA r.e. France SAS, 87-91 rue de Nuyens - 33100 BORDEAUX, tél : 07.61.81.20.04, email : manon.duprat@bayware.fr

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.